SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le Jeudi 27 octobre 2016

Préparation de l'interdiction des sacs plastique des fruits et légumes au 1er Janvier 2017

Ségolène Royal inaugure aujourd'hui une ligne de production de sacs biosourcés et biodégradables de l'entreprise Schweitzer située à Ludres (54). Cet investissement a été réalisé grâce à la loi de transition énergétique qui interdit l'usage des sacs plastiques à usage unique, fortement polluants, pour l'emballage des denrées alimentaires à compter du 1er janvier 2017.

La filière des bio-plastiques a évalué que les dispositions de la loi de transition énergétique sur les sacs plastiques permettront **la création de 3000 emplois** à terme dans notre pays. Il est en effet possible de relocaliser en France une production essentiellement réalisée aujourd'hui en Asie.

Ségolène Royal rappelle à l'occasion de ce déplacement que **la fin des sacs plastique à usage unique distribués en caisse est effective depuis le 1er juillet 2016**. Dans la continuité de cette lutte contre les déchets plastique, les sacs distribués pour emballer les produits alimentaires en vrac en boutique seront interdits au 1er janvier 2017, sauf s'ils sont en plastique bio-sourcé et compostables.

Ségolène Royal rappelle par ailleurs que la lutte contre les déchets de plastique, en particulier dans les océans, nécessite d'autres actions, notamment :

- **interdiction de la vaisselle en plastique en 2020**, telle que prévue par la loi de transition énergétique ;

- **interdiction des microbilles plastiques** prévue par la loi biodiversité.

La lutte contre les déchets plastiques marins ne peut toutefois se concevoir à la seule échelle française. Ainsi, Ségolène Royal a demandé –et obtenu- de la Commission européenne **la mise en place d'une stratégie plastique, qui sera publiée dès l'an prochain au niveau européen.**

Au niveau mondial, Ségolène Royal a proposé lors de la Conférence Océan du 16 septembre dernier à Washington la mise en place d'une **coalition internationale contre les déchets plastique** qui polluent nos océans et en particulier les sacs plastiques à usage unique. De nombreux pays comme le Maroc, Monaco, l'Australie ou encore le Chili se sont engagés dès les premiers jours dans cette coalition.

Ségolène Royal annonce qu'un événement ministériel sera organisé lors de la COP22 afin de procéder à la signature à très large échelle des engagements des pays du Monde dans cette coalition.

Retrouvez le dossier de presse en ligne :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Preparation-de-l-interdiction-des.html

- Lancement de la coalition internationale contre les déchets plastique.
- Sacs plastique à usage unique : un problème écologique majeur.
- Les entreprises françaises innovantes qui s'engagent dans la production de sacs biosourcés et compostables : création de 3 000 emplois sur le territoire national.
- Territoires zéro déchet, zéro gaspillage.
- Questions/Réponses.
- Infographie sacs plastique.
- Décret n° 2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31